



Envoyé en préfecture le 04/07/2019

Reçu en préfecture le 04/07/2019

Affiché le *S/O A L C A S*

ID : 022-200056703-20190701-DB20190708-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

**Le Maire,  
Maurice BATTAS**

N°2019-07-08

COMMUNE DE PORDIC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf le 1<sup>er</sup> Juillet à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 21 Juin 2019, se réuniront en séance publique sous la Présidence de Monsieur Alain JOUANNY 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Pordic.

**ETAIENT PRESENTS :** Alain JOUANNY, Jean-Luc BERTRAND, Jean-Claude QUETTIER, Marie Claire HOURDEL, Loïc TARDY, Monique LE VEE, Florence LE CORVAISIER, Isabelle DESFEUX, Pierre-Anne LE GOFF, Evelyne LE GUEN, Guy RUSELLE, Yves LAMOUR, Louis EOUZAN, Marie-Pierre COLLIN, Annie GOUEZEL, Brigitte MANON, Jeannine CLOAREC, Noëlla CONNEN, Michel CHEVE, Philippe PLESSIX, Andrée VIOUGEA, Michèle CARMES, Claudine ADAM, Robert ROLANDO, Rémy LE GRAND, Yannick GUILLOU, Françoise MICHEL, Yvon SOULABAIL, Gilbert MALLEDANT, Joël DEFONTENAY, Nelly MORO, Martine BOSCHER, Pascal URO, Guylaine TUDOT, Olivier LE DU.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M. Maurice BATTAS donne pouvoir à M. Alain JOUANNY  
Mme Emmanuelle COTTIN donne pouvoir à M. Louis EOUZAN  
M. Patrick DELAMARRE Donne pouvoir à Mme Florence LE CORVAISIER  
Mme Nicole LE LANNON donne pouvoir à M. Joël DEFONTENAY  
Mme Gwenaëlle GEOFFROY COADIC donne pouvoir à Mme Jeanine CLOAREC  
Mme Nathalie LONCLE donne pouvoir à M. Olivier LE DU  
M. Joseph LE POTTIER donne pouvoir à M. Jean Luc BERTRAND  
Mme MF BLOT LE POTIER donne pouvoir à M. Rémy LE GRAND  
Mme Laëtitia MORIN donne pouvoir à Martine BOSCHER

**ABSENT / EXCUSE :**

**SECRETARIE DE SEANCE :** Monsieur Louis EOUZAN

*Nombre de conseillers en exercice : 44*

*Nombre de présents : 35*

*Nombre de votants : 44*

\*\*\*

**8) Demande d'aide auprès de la Région pour l'accueil en résidence de création de spectacle au Centre Culturel de la Ville Robert**

**Rapporteur : M. Yves Lamour, conseiller délégué à la Culture**

La Ville de Pordic met en œuvre sa politique culturelle en soutenant non seulement la diffusion artistique dans le cadre de la programmation du centre culturel de La Ville Robert, mais aussi la création artistique issue de compagnies ou d'artistes du territoire ou de régions voisines. En effet, le centre culturel accueille régulièrement des artistes en résidence, notamment dans le cadre de son dispositif « Attention travaux ! » qui permet au public de porter un regard sur le processus de création lors d'une « ouverture de chantier ».

Envoyé en préfecture le 04/07/2019

Réçu en préfecture le 04/07/2019

Affiché le

ID : 022-200056703-20190701-DB20190708-DE

Dans le cadre de sa prochaine saison culturelle, La Ville Robert apportera son soutien à trois compagnies bretonnes et à une compagnie ligérienne :

- les Compagnies Le grand appétit et La tête ailleurs (22/75) pour le projet « Danse avec ta mère »,
- la Compagnie l'Aronde (35) pour le projet « Mer »,
- la Compagnie It's Ty time (56) pour le projet « Toxic »,
- la Compagnie Kokeshi (44) pour le projet « Les joues roses »

Ces compagnies seront tour à tour accueillies en résidence (mise à disposition du plateau et prise en charge de l'hébergement et des repas) et présenteront leur création dans le cadre de la saison culturelle 19/20 ou 20/21 (pré-achats). Des actions culturelles viendront également s'adosser à ces quatre créations, mobilisant une diversité de publics et de partenaires sur notre territoire.

Afin de soutenir le centre culturel dans l'ensemble des dépenses liées à l'accueil, au soutien et à l'accompagnement de ces compagnies, la Ville sollicite une aide auprès de la Région de 18 000 €.

*La commission culture du 20 juin a rendu un avis favorable.*

***Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :***

- De solliciter une aide à la Région Bretagne pour l'ensemble des résidences de créations organisées par le centre culturel de La Ville Robert en 2019.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maurice BATTAS.

